

## Cadre de référence

### Contexte historique

Le RIF-SK a été créé en 2004. Il répond à un mouvement de réflexion nationale visant à favoriser l'immigration francophone en milieu minoritaire au Canada, avec l'appui du ministère d'*Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada* (IRCC).

### Immigration francophone en Saskatchewan

L'immigration francophone en Saskatchewan contribue à la vitalité et la pérennité des communautés francophones en milieu minoritaire de la province. La tendance en immigration francophone est à la hausse.

### Nature du RIF-SK

Le RIF-SK est un mécanisme de concertation communautaire. Il est financé par l'intermédiaire d'un organisme fiduciaire, qui fait office d'agent financier. Il est apolitique et répond aux besoins de ses membres — et non aux intérêts de l'organisme fiduciaire ou d'un autre organisme en particulier. Ses membres sont incorporés, francophones et établis en Saskatchewan. La table de concertation du RIF-SK fonctionne en français. Le RIF est un mécanisme important dans la stratégie de l'établissement du ministère d'IRCC.

### Mandat

Le RIF-SK a pour but d'accroître la capacité des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) d'accueillir, d'intégrer et de retenir des nouveaux arrivants. Il mobilise différents intervenants et améliore la coopération et la planification stratégique à l'échelle des régions et des communautés. Pour ce faire, le RIF-SK se dote d'un cadre de référence, d'un manuel de procédures, d'un plan opérationnel et d'un plan de communication.

### Caractère horizontal de l'immigration

L'immigration francophone concerne toute la société et mobilise un ensemble d'acteurs œuvrant dans divers secteurs. À cet égard, toute organisation qui consacre une partie de ses activités à accueillir, retenir et/ou intégrer les immigrants francophones en Saskatchewan peut adhérer au RIF-SK.

### Rencontres du Réseau

Les rencontres du RIF-SK visent à faciliter les collaborations et la mise en œuvre d'actions communes pour remplir son mandat et contribuer à l'atteinte de résultats. Les représentants des organismes membres du RIF-SK sont préférablement des directeurs généraux ou adjoints.

---

## Cadre de référence

### Fonctionnement

La prise de décision au sein du RIF-SK se fait par consensus. Les acteurs du RIF-SK se rencontrent deux à trois fois par an. Ils délèguent au comité de gestion le rôle de comité directeur du RIF-SK. Il assume la présidence tournante des rencontres. Le comité de gestion et la coordination obtiennent leurs directives des membres et non pas de l'organisme fiduciaire. Ce dernier est un membre au même titre que les autres. Le fonctionnement du RIF-SK est détaillé dans le manuel de procédures du RIF-SK.

### Rôle et responsabilités

L'organisme fiduciaire ou agent financier est responsable du financement du RIF-SK.

Le comité de gestion et la Coordination ont uniquement un rôle d'appui et de facilitateur dans la mise en œuvre des actions et des dossiers priorités.

La Coordination est responsable d'exécuter les activités telles que décrites dans l'entente de contribution avec IRCC.

Les membres décisionnels du RIF-SK sont responsables de tenir leur conseil d'administration et les membres de leur organisme au fait des travaux du RIF-SK. Ils sont aussi responsables de la mise en œuvre des actions et des dossiers priorités découlant des rencontres du RIF-SK, du plan stratégique du RIF-SK et du plan de communication.

### Conflit d'intérêts

Les représentants des membres du RIF-SK ont la responsabilité de déclarer tout conflit d'intérêts, au début des rencontres et hors de rencontres, au besoin.

### Évaluation de la performance du RIF-SK et des résultats atteints

La Coordination rapporte les progrès du RIF-SK auprès d'IRCC. Les rencontres du RIF-SK font l'objet d'une évaluation. Un rapport annuel (RAR) est envoyé à IRCC et un rapport diffusé auprès de la communauté.

### Communication

Le porte-parole du RIF-SK est un des membres du comité de gestion. Il communique les décisions et positions de la table. La Coordination du RIF-SK assure la promotion des activités du réseau.

### Documentation pertinente

La liste à jour des organismes membres du RIF-SK et toute la documentation pertinente au fonctionnement du RIF-SK sont disponibles à [www.rif-sk.ca](http://www.rif-sk.ca). Les organismes membres décisionnels bénéficient aussi d'un accès sécurisé à l'intranet du RIF-SK pour consulter et télécharger toute la documentation relative aux rencontres du RIF-SK.